

# COLORANT UNIVERSEL A/C ECO-BRITE

DATE DE PRÉPARATION : 09/2016

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. Informations générales

Nom du fournisseur :

**NLS Products**

**Box 790, 1 Lakewood Crescent  
Bobcaygeon, Ontario, K0M 1A0**

**TÉL. : (705) 738-2321 FAX : (705) 738-4550**

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE : MAIL@NLSPRODUCTS.CA**

**Fabricant : Bright Solutions International, LLC. 1**

**Intervention d'urgence du Canada / des É.-U. Chem-Trek n° 1-800-255-3924**

**Nom du produit : Colorant universel A/C Eco-Brite**

**Type de produit : Colorant fluorescent de détection de fuite**

**Stock n° : B704012Y, B704008, B7040008BY, B704206Y, 140100**

SIMD :

Santé : 0

Inflammabilité : 1

Risque physique : 0

### 2. Composition / Information sur les ingrédients

Aucun matériau dangereux n'est présent, tel que défini par l'OSHA – 29 CFR 1910.1000 ; EPA – 40 CFR 260-281, 302, 355, 370, 372 ; DOT – 49 CFR 172 ; SIMDUT ou directive EC 91/155/EEC

### 3. Identification des risques

**Peau :** aucun risque prévu, cependant le contact prolongé peut causer une irritation.

**Yeux :** le contact avec les yeux peut causer une irritation

**Inhalation :** aucun risque prévu, le brouillard du produit peut causer une irritation.

**Ingestion :** peut causer un malaise gastrique, des vomissements et la diarrhée.

### 4. Mesures de premiers soins

**Contact pour les yeux :** enlevez les verres de contact au besoin. Rincez les yeux à grande eau pendant 15 minutes en tenant les paupières ouvertes ; si l'irritation persiste, consultez un médecin.

**Contact avec la peau :** enlevez les vêtements contaminés ; lavez la zone touchée avec de l'eau et du savon ; lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser ; si l'irritation persiste, consultez un médecin.

**Inhalation :** amenez la personne à l'air frais ; si les symptômes persistent, consultez un médecin.

**Ingestion :** donnez deux verres d'eau pour la dilution ; NE provoquez PAS le vomissement ; ne faites jamais rien ingérer à une personne inconsciente ; consultez un médecin.

### 5. Mesures d'incendie et d'explosion

**Point d'éclair (COC) °F (°C) :** >350 °F (<176,7 °C)

**Risques généraux :** les produits supporteront la combustion. Les produits de combustion incluent des composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, incluant l'oxyde de carbone.

**Moyens d'extinction :** gaz carbonique, eau pulvérisée, agent chimique en poudre, mousse chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** appareil respiratoire autonome ; refroidissez les contenants pour prévenir l'accumulation de pression et l'explosion possible lors de l'exposition à une chaleur extrême. Attention : le matériel supportera la combustion.

**Risques insolites d'incendie et d'explosion :** les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

**Produits de combustion :** fumée, vapeurs, oxydes ou carbone.

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel

**Étapes à prendre si le matériau est déversé ou répandu:** petits déversements : lavez dans un système séparatif à grande eau. Grands déversements : absorbez avec un absorbant approuvé, pelletez le produit dans un contenant approuvé pour la mise au rebut. Lavez la zone à grande eau.

## 7. Entreposage et manutention

Gardez le contenant fermé après l'utilisation ; protégez les contenants contre tout abus ; protégez-les contre les températures extrêmes.

## 8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

**Yeux :** lunettes de sécurité recommandées pour la protection générale. Une protection oculaire doit être fournie conformément aux règlements de l'OSHA (29 CFR 1910.133) ANSI Z87.1, ou de la norme européenne EN 166, selon le cas.

**Poste de sécurité pour le lavage des yeux à proximité.**

**Peau :** aucun requis

**Respiration :** aucun requis

**Pratiques de travail/hygiéniques :** ayez de bonnes habitudes de travail. Réduisez le contact avec le corps ainsi que tout contact avec les produits chimiques en général.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Couleur :</b>	jaune ou vert
<b>Odeur :</b>	liquide inodore
<b>Densité :</b>	1,06 (eau = 1)
<b>Humidité absolue :</b>	>1
<b>Pression de vapeur :</b>	<0,1 mm Hg @ 20 °C
<b>Solubilité :</b>	complète
<b>Point d'ébullition :</b>	non spécifié
<b>pH :</b>	non spécifié
<b>Taux d'évaporation :</b>	<0,01
<b>Limites d'inflammabilité :</b>	LEI : sans objet ; LES : sans objet
<b>Viscosité :</b>	non spécifiée
<b>Auto-allumage :</b>	non établi

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité/réactivité :</b>	le matériau est stable
<b>Incompatibilités chimiques :</b>	forts oxydants, forts acides
<b>Décomposition dangereuse :</b>	la décomposition ne surviendra pas si le produit est manié et entreposé correctement. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, hydrocarbures, fumées ou vapeurs, ainsi que de la fumée peuvent se dégager.
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	ne surviendra pas
<b>Conditions à éviter :</b>	températures extrêmes

## 11. Informations toxicologiques

Aucun matériau dangereux présent, tel que défini par l'OSHA – 29 CFR 1910.1000 ; EPA – 40 CFR 260 – 281, 302, 355, 370, 372 ; DOT – 49 CFR 172 ; SIMDUT ou la directive EC 91/155/EEC

## 12. Informations écologiques

Aucune donnée n'est disponible sur les effets néfastes de ce produit sur l'environnement. Ni les données DOC ni les données BOD ne sont disponibles. D'après la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité dans un système de traitement des déchets biologiques acclimaté en quantités limitées. Cependant, un tel traitement devrait être évalué et approuvé pour chaque système biologique spécifique. Aucun des ingrédients de ce mélange est classifié comme polluant maritime.

## 13. Considérations pour la mise au rebut

**Mise au rebut :** mettez au rebut conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Les produits sont classés comme étant non dangereux, mais les matériaux non dangereux peuvent devenir un déchet dangereux au contact d'autres produits. Référez-vous à « 40 CFR 260-299 » pour connaître les règlements complets sur la mise au rebut des déchets. Consultez votre agence municipale, provinciale ou fédérale avant de jeter tout produit chimique. Selon le catalogue des déchets européens, les codes des déchets sont spécifiques aux applications et doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit est utilisé.

## 14. Informations sur le transport

**Nom d'exposition approprié :** non dangereux pour le transport

**Catégorie de risque DOT/groupe d'emballage :** non réglementé

**Référence :** sans objet

**Numéro d'identification UN/NA :** aucun

**Étiquette :** aucune requise

**Symboles de risque :** aucun

**Catégorie de risque IATA / groupe d'emballage :** non réglementé

**Catégorie de risque IMDG :** non réglementé

**Code des marchandises dangereuses RID /ADR :** non réglementé

**Catégorie UN TDG /groupe d'emballage :** non réglementé

**Numéro d'identification des risques :** (HIN) : aucun

Remarque : les informations sur le transport sont fournies à titre de référence seulement. On demande au client de consulter CFR 49 parties 100-177, IMDG, IATA, EU, United Nations TDG, et les manuels d'information sur le transport des matières dangereuses SIMDUT (Canada) pour connaître les règlements détaillés et les exceptions sur les tailles spécifiques des contenants, les matériaux d'emballage et les modes d'expédition.

## 15. Informations réglementaires

**TSCA (É.-U. : Toxic Substance Control Act) :** tous les composants de ce produit sont énumérés sur le U.S. Toxic Substances Control Chemical Inventory (inventaire TSCA) ou sont exemptés de la liste en raison du faible volume ou une exemption du polymère a été accordée, conformément à 40 CFR 723.50.

**SARA Title III (USA-Superfund Amendments and Reauthorization Act) :** catégories de risques 311/312, aucun ingrédient à déclarer 313, aucun

**CERCLA (USA-Comprehensive Response Compensation and Liability Act) :** aucun

**California Prop 65, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 :** il n'y a pas de produits chimiques à déclarer connu par l'État de Californie comme causant le cancer ou une toxicité pour la reproduction.

**CPR (Règlements canadiens des produits contrôlés) :** ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements des produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le règlement des produits contrôlés. Classification SIMDUT : non contrôlée

**IDL (Liste canadienne de déclaration des ingrédients) :** les composants de ce produit identifiés par le numéro CAS et listés sur la liste canadienne de déclaration des ingrédients sont montrés à la section 2.

**DSL /NDSL (Liste canadienne des substances nationales / liste des substances non nationales) :** les composants de ce produit identifiés par le numéro CAS sont listés sur le DSL ou sont conformes aux nouveaux règlements de notification des substances (NSN). Seuls les ingrédients classifiés comme étant « dangereux » sont listés à la section 2, à moins d'avis contraire.

**EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales) :** les composants de ce produit identifiés par les numéros CAS figurent sur l'inventaire européen des substances chimiques commerciales.

**Indice de qualité d'eau WGK :** nwg      **Indice VbK :** AllI

## 16. Désistement

Cette fiche signalétique ne constitue pas une évaluation des risques au travail, tel que requis par les stipulations de la loi sur la santé et la sécurité au travail et le contrôle des substances dangereuses pour la santé (COSHH).

Autant que nous sachions, les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exactes, obtenues de sources que NLS Products croit fiables. Puisque les conditions et les méthodes d'utilisation de notre produit sont indépendantes de notre volonté, nous renonçons à toute responsabilité découlant de l'usage impropre de ce produit ou des informations fournies dans la présente.

**NLS Products**  
**Box 790, 1 Lakewood Cres.**  
**Bobcaygeon, ON K0M 1A0**  
**Tél. : 705-738-2321 Fax : 705-738-4550**  
**[www.nlsproducts.ca](http://www.nlsproducts.ca)**